



Concertation acteurs indirects 2 juillet 2008: résumé de la discussion et pistes pour la concertation ultérieure

Beleidsondersteunend Steunpunt
(BOS)

Leen Nijs

Robrecht Renard

26 août 2008

Points de discussion:

- Efficacité de l'aide des acteurs belges du développement:
 - Défis principaux?
 - Pertinence de la déclaration de Paris (DP)?
- Synergie entre acteurs directs et indirects:
 - Nécessité de réforme?
 - Quelles réformes?

Portée de la discussion:

Concerne principalement l'utilisation de moyens APD avec droit d'initiative large des acteurs indirects belges:

- Société civile: ONG, syndicats,...
 - Acteurs axés sur le renforcement institutionnel et l'assistance technique, essentiellement sur le plan de l'enseignement et de la recherche (ex. APEFE/VVOB, CIUF/VLIR...)
 - Pouvoirs publics décentralisés
- Devoir de justification de la DGDC pour ces moyens APD

Acteurs indirects:

- DP est d'application dans les relations entre partenaire du Nord et du Sud (ONG locale, université, gouvernement...)
- DGDC devrait accorder l'autonomie et la flexibilité nécessaire pour faciliter une telle démarche

DGDC:

- DP est la référence pour l'utilisation efficace de tous les moyens APD
- Esprit DP requiert une plus grande harmonisation entre les acteurs directs et indirects belges et un effort de réduction de l'éparpillement de l'aide

Points de départs des acteurs concernés:		A quelle relation la DP s'applique-t-elle?		
		Acteur indirect N – partenaire S	Acteur indirect N – pouvoirs publics S	Acteur indirect N – donateur bilatéral N
SC	Prestation de services	Oui; oui	Oui mais; oui	Non; oui
	Watchdog	Oui; oui	Non; non mais	Non; oui
EDUC (VVOB/APEFE, VLIR/CIUF...)		Oui; oui	Oui mais, oui	Non; oui

Points de départs des acteurs concernés:		A quelle relation la DP s'applique-t-elle?		
		Acteur indirect N – partenaire S	Acteur indirect N – pouvoirs publics S	Acteur indirect N – donateur bilatéral N
SC	Prestation de services	Oui; oui	Oui mais; oui	Non; oui
	Watchdog	Oui; oui	Non; non mais	Non; oui
EDUC (VVOB/APEFE, VLIR/CIUF...)		Oui; oui	Oui mais, oui	Non; oui

Relation acteur indirect N – partenaire S

- Comment rendre opérationnel l'**appropriation** pour ce qui concerne la relation avec la partenaire du S? Comment tenir compte de ce concept dans l'appréciation des propositions de financement des acteurs indirects?
- Comment rendre opérationnel l'**alignement optimal** et tenir compte de ce concept dans le co-financement? Améliorisation procédures DGDC nécessaire?
- L'**harmonisation** avec d'autres donateurs s'impose
- Renforcer **la gestion axée sur les résultats** et la **responsabilité mutuelle** dans les procédures des acteurs indirects et l'appréciation et le suivi par DGDC

Points de départs des acteurs concernés:		A quelle relation la DP s'applique-t-elle?		
		Acteur indirect N – partenaire S	Acteur indirect N – pouvoirs publics S	Acteur indirect N – donateur bilatéral N
SC	Prestation de services	Oui; oui	Oui mais; oui	Non; oui
	Watchdog	Oui; oui	Non; non mais	Non; oui
EDUC (VVOB/APEFE, VLIR/CIUF...)		Oui; oui	Oui mais, oui	Non; oui

Relation acteur indirect N – pouvoirs publics S

- ONG “surveillantes”: rôle indépendant vis-à-vis le gouvernement est nécessaire, mais plus de concertation et/ou accords avec DGDC souhaitables?
- Acteurs indirects prestataires de services: le dialogue politique DGDC – gouvernement peut jouer un rôle dans l’aide indirecte, par exemple échange d’information et influence mutuelle. Rôle des attachés?

Points de départs des acteurs concernés:		A quelle relation la DP s'applique-t-elle?		
		Acteur indirect N – partenaire S	Acteur indirect N – pouvoirs publics S	Acteur indirect N – donateur bilatéral N
SC	Prestation de services	Oui; oui	Oui mais; oui	Non; oui
	Watchdog	Oui; oui	Non; non mais	Non; oui
EDUC (VVOB/APEFE, VLIR/CIUF...)		Oui; oui	Oui mais, oui	Non; oui

Relation acteur indirect N – donateur bilatéral N

= problème d'harmonisation/spécialisation géographique et sectorielle

- Plus grand alignement des acteurs indirects sur les pays partenaires de la DGDC souhaitable? Comment: incitants financiers, directives?
- Exception pour les acteurs qui s'harmonisent déjà avec d'autres partenaires internationaux?
- Association des acteurs indirects à la préparation des notes de stratégie pays/secteur? Besoin de recensement
- Tenir compte des activités des acteurs indirects dans le choix des secteurs et Etats partenaires?